



INFORMATION

INTÉGRATION GDI/RVE

La suppression de la GDI est une décision unilatérale de l'Entreprise !

D'ailleurs la **CFDT** n'a jamais été signataire de cet accord :

Pour nous, **le salaire** a toujours été **LA** priorité !

En revanche, la **CFDT** a bien négocié son intégration dans nos salaires !
Elle est intégrée donc :

Ceux qui en touchaient (niveaux C et D) verront **1/12^{-ème}** de leur dernière GDI ou de la moyenne des 2 dernières GDI (si plus favorable) intégrée sur une ligne de la fiche de paie, rétroactif à janvier 2023. Et cela **pendant toute la carrière Auchan** ! Elle sera **revalorisée chaque année via la moyenne des augmentations de salaire** : c'est une bonne nouvelle ! Ça veut dire qu'elle ne sera pas rattrapée et absorbée dans le temps et qu'elle comptera pour la retraite. **Une exigence CFDT !**



Si tu es **niveau B** et que tu devais passer niveau C ?
Tu recevras une **prime immédiate de 500€** !



Tu viens de passer C et tu as eu pour la première fois des objectifs ?

Tu finiras ton cycle, tu auras une clôture de cycle !

Cela te donnera le montant que tu percevras tous **les mois dans ton salaire pour 1/12^{ème}**



Un **accord « performance des employés »** viendra bientôt remplacer l'accord GDI actuel : nous sommes en pleine négociation et il devrait aboutir avant fin 2023. **Les élus CFDT se battent dans cette négociation afin de faire reconnaître vos compétences et professionnalisme.**

Les élus CFDT, avec VOUS et pour VOUS !